

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 Juillet 2019**

**Conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : 11

**Date de convocation** : 6 mai 2019

**Absents ayant donné pouvoir** : H. DIETRICH à P. DROGREY,

**Absents** : S. VIE, G. DEPIERRE, S. LE PELTIER

**Secrétaire de séance** : S. MIGNOT

**Ordre du jour** :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 mai 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération achat véhicule commune**

Suite au contrôle technique, le fourgon communal ne peut plus rouler. Le conseil municipal valide le devis du Garage Pasteur d'un montant de 6 000€ TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion : une camionnette boxer.

**2. Travaux captage « en Auges »**

Afin de protéger le captage « en auges », des travaux seront réalisés par les conseillers volontaires lors d'une journée citoyenne qui se déroulera le 7 septembre 2019.

Les travaux consisteront à faire du béton et pose de grillage pour assurer le périmètre de sécurité.

**3. Travaux Parençot**

Afin de solidifier l'enrobé à froid posé par le Conseil Départemental pour le passage de la dernière course cycliste, le conseil municipal décide la pose d'une émulsion et approuve le devis de l'entreprise Saillard pour un montant de 1500 € HT. Ces travaux sont nécessaires car cette route sera empruntée régulièrement pendant l'exécution des travaux rue Basse et ceux du fer à cheval et maintiendra ainsi l'état de la route.

**4. Questions diverses**

- Suite à la demande de Mr Fournier rue de la Bernarde pour l'achat d'un terrain de 50m2 attenant à sa propriété, le conseil municipal propose la vente de 300 € sachant que le terrain se trouve dans une zone constructible.
- Problème de **prolifération des chats** dans la rue basse. Le Maire se renseigne pour la stérilisation des chats errants auprès de l'école du chat. Le maire demande une attention particulière aux propriétaires de chats pour éviter une surpopulation : une stérilisation coute 100 € environ à la commune...
- Mr Camelin signale que des pierres se décèlent au niveau des contreforts des piliers de l'église côté cour, le maire va contacter un expert pour faire poser des témoins, afin d'évaluer l'évolution des mouvements de terrain.
- Lecture d'un courrier d'un exposant des marchés gourmands concernant la tarification qui propose un paiement au mètre linéaire, le conseil municipal observe que cette solution n'est pas adaptée, l'idéal serait de fixer une cotisation en fonction du chiffre d'affaires pour plus d'équité.

- **Rappel** : la tonte et les travaux de bricolage ne peuvent être effectués que de 8h.30 à 12h.00 et de 14h.00 à 19h.00, sont interdits dimanche et jours fériés.
- Il est interdit à toute personne pendant toute l'année d'allumer, de brûler et d'incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières inflammables
- **Dates à retenir**
- 16 juillet : feux d'artifice
- 7 septembre : journée citoyenne, casse-croute offert
- 14 décembre : Marché de Noël aux Regains
- 21 décembre : repas des anciens à la salle des fêtes

***Fin de séance***